

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_01

**Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention cadre**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 512-12 à L. 512-15,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents publics contractuels des collectivités territoriales,  
Vu la convention cadre de mutualisation des services approuvée par délibérations du CIAS en date du 8 décembre 2022, du Conseil d'Agglomération de Terres de Montaignu

en date du 12 décembre 2022, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 13 décembre 2022 et du CCAS en date du 20 décembre 2022,

Vu la création de 3 services communs supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (Direction de l'Ingénierie, Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de la Santé et des Solidarités) et par voie de conséquence le transfert des agents de Montaigu-Vendée vers Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, affectés à ces trois services communs, ainsi que les suppressions/créations de postes associées, approuvés par délibérations du CIAS en date du 7 décembre 2023, du Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu en date du 11 décembre 2023, du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée en date du 12 décembre 2023 et du CCAS en date du 19 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du comité de suivi de la mutualisation en date du 24 mai 2024,

Vu les avis favorables des Comités Sociaux Territoriaux de Montaigu-Vendée, de Terres de Montaigu et du CIAS en date des 3 et 5 juin 2024,

Considérant le bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023,

Considérant qu'il convient de faire évoluer la mutualisation des services en fonction des besoins de chacune des collectivités,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce dernier rappelle à l'assemblée l'intérêt d'une organisation mutualisée entre les services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS, la ville de Montaigu-Vendée et son CCAS. Cette mutualisation des services a fait l'objet d'une convention cadre approuvée en fin d'année 2022 par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités concernées avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette dernière fixe les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services.

Il rappelle que parmi les services communs existants figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Direction de l'Ingénierie, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Il précise que cette convention prévoit également l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier. De plus, selon les résultats de ce dernier et en fonction des évolutions envisagées, les clefs de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par voie d'avenant.

Après présentation du bilan d'activité et financier au titre de l'année 2023, Monsieur le Maire propose d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre de mutualisation des services qui porte principalement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau Pôle : Culture et Patrimoine
- Création de 3 services communs supplémentaires : *Ingénierie, Urbanisme, Santé Social,*
- Création de nouveaux services : *France Service...*
- Ajustement des critères de répartition pour certains services en fonction des réalisations 2023 : *Ressources humaines, communication, animateur commerce de proximité, développeurs éco, direction Education, Enfance et Famille...*
- Suppression de la mutualisation du poste Ingénieur Méthode et Qualité et de la Direction Grand Age...
- Modification du périmètre de la mutualisation : *lecture publique, directrice Jeunesse, Relation aux habitants,*
- Fin de la prise en charge financière du Pôle Ressources supportée par Terres de Montaigu pour le compte du CIAS.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUIL. 2024



ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_01-DE

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- PREND ACTE du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023,
- APPROUVE l'avenant à la convention cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2024 tel qu'annexé à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre de mutualisation des services à intervenir entre la Ville de Montaigu-Vendée, Terres de Montaigu - Communauté d'agglomération, le CIAS et le CCAS.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_02

**Convention de partenariat financier avec Terres de Montaignu,  
Communauté d'agglomération concernant la gestion des locaux du  
centre technique de Saint Hilaire de Loulay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la réflexion engagée sur la mutualisation des services de la Direction des Moyens Techniques entre Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaignu-Vendée, il convient de réunir les équipes en charge de l'exploitation des bâtiments sur un même site.

En fonction du potentiel des infrastructures, le centre technique de Saint Hilaire de Loulay a été retenu pour recevoir l'intégralité du service « Exploitation des bâtiments » comprenant aussi bien des agents de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération que de la ville de Montaigu-Vendée.

Monsieur Rousseau propose de définir une répartition financière concernant la gestion des locaux du centre technique de Saint Hilaire de Loulay en tenant compte du nombre d'agents réunis de chaque collectivité. La répartition financière liée à l'investissement et au fonctionnement des locaux pourrait être la suivante :

- 5/9ème pour la commune de Montaigu-Vendée,
- 4/9ème pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Il expose les termes de la convention de partenariat financier qui fixe entre les deux collectivités, la clé de répartition ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement desdits locaux.

Vu la convention de partenariat financier du centre technique de Saint Hilaire de Loulay, joint à la présente délibération,

Vu la présentation faite en conseil délégué de Saint Hilaire de Loulay en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la clé de répartition des coûts ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement du centre technique de Saint Hilaire de Loulay,
- APPROUVE la convention de partenariat financier entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée pour la gestion de ces locaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée qui fixera le partenariat financier concernant la gestion des locaux du centre technique de Saint Hilaire de Loulay.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_05

**Assainissement – Procès-verbal de mise à disposition des biens, actifs et passifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que, dans le cadre de la transformation de Terres de Montaignu en communauté d'agglomération, la compétence assainissement, gérée antérieurement par les communes, a été transférée de plein droit à Terres de Montaignu.

Ce transfert est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; Terres de Montaigu assure techniquement l'exercice de la compétence, se substitue aux droits et obligations des communes et procède au remboursement des emprunts en cours depuis cette date.

La régularisation administrative reste à réaliser. Elle consiste en la mise à disposition des biens, actifs et passifs propriétés des communes et nécessaires à l'exercice de la compétence.

Le procès-verbal, établis pour la commune de Montaigu-Vendée, liste donc les biens mis à disposition (stations d'épuration, postes de relevage, autres ouvrages, réseaux, matériels), leur valeur nette comptable constatée aux comptes de gestion 2021, la valeur nette comptable des subventions restant à amortir et l'encours de dette restant dû au 31 décembre 2021.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1321-1 à L.1321-5 fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ-675 en date du 14 décembre 2021 portant transformation de la communauté de communes Terres de Montaigu, communauté de communes Montaigu-Rocheservière en Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BICB-283 portant modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit de plein droit la mise à disposition, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires, à l'exercice de la compétence assainissement ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement entre chaque commune et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, en précisant leur consistance, leur situation juridique, leur état général, ainsi que le rôle et la responsabilité de chacune des parties.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des biens, actifs et passifs relatifs à la compétence assainissement, dressé entre la commune de Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_06

## Vote du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que, lors du Conseil municipal de février 2024, il a été décidé de majorer le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires dans les mêmes proportions que l'augmentation du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Cette proposition a méconnu la règle de lien entre les taux, qui ne permet pas de voter un taux supérieur à 21,78%, au lieu du taux de 21,82% approuvé en février 2024.



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_06-DE

SLO

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 21,78% pour l'année 2024 et de poursuivre le dispositif de lissage des taux sur 12 ans, dispositif engagé depuis 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE le taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires pour 2024 à 21,78 %,
- DIT que le montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 2024 (produit attendu des taxes + allocations compensatrices – coefficient correcteur) s'élève à 10 094 363 €,
- DIT que le dispositif d'intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans et engagé depuis 2019, continue de s'appliquer,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_07

**Avenant à la convention de Vendée Habitat – Les Hauts de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Moyens généraux au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre du projet du quartier Les Hauts de Montaignu, la ville de Montaignu et Vendée Habitat ont signé en date du 10 mars 2018 une convention portant sur la réalisation d'un programme de déconstruction de bâtiments constitutifs du patrimoine immobilier de Vendée Habitat, de construction de nouveaux bâtiments par Vendée Habitat, et fixant des engagements quant à la prise en charge financière des déconstructions et des prix de cession du foncier.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_07-DE



Compte tenu des évolutions du projet et des subventions accordées par les partenaires publics, il convient de mettre à jour cette convention par le biais d'un avenant.

Il précise que cet avenant apporte des modifications à la convention d'origine sur les points suivants :

- Du point de vue financier, la principale modification vise à diminuer de 818 000 € la participation de la ville aux déconstructions du patrimoine de Vendée Habitat et à échelonner le versement de la participation financière de la ville. Il apporte des précisions sur les modalités de révision du prix de cession des terrains aménagés par la ville et destinés à accueillir de nouveaux bâtiments construits par Vendée Habitat,
- Sur le programme, il assouplit la localisation des opérations destinées à compenser les 111 logements qui seront déconstruits sur le quartier.

Vu la convention du 10 mars 2018 signée par la ville de Montaigu et Vendée Habitat et portant engagement des parties sur le projet urbain de restructuration du quartier Les Hauts de Montaigu,

Vu la délibération n°do180218 du Conseil Municipal de Montaigu en date du 22 février 2018 approuvant les termes de ladite convention et autorisant sa signature,

Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention joint à la présente,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Montaigu-Vendée et le bailleur social Vendée Habitat concernant le projet urbain de restructuration du quartier Les Hauts de Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 tel que présenté et joint à la présente délibération, ainsi que toutes pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (30) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (10) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie
HAEFFELIN Jean-Martial	X	LICOINE Sophie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédictte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_11

**Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Outil en main – Saint Georges de Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président de la commission Vie locale, culturelle et sportive au sein de la ville de Montaignu-Vendée. Ce dernier informe l'assemblée que la ville de Montaignu-Vendée a proposé à l'association l'Outil en main « Terres de Montaignu », des locaux adaptés leur permettant d'accueillir et d'initier les jeunes âgés de 9 à 14 ans aux métiers du patrimoine. Ces locaux appartiennent à la commune et sont situés à Montaignu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint Georges de Montaignu – 23 Rue des Maines.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_11-DE



Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation des locaux situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint Georges de Montaigu – 23 Rue des Maines au profit de l'association l'Outil en main « Terres de Montaigu ».

Les locaux mis à disposition sont composés de trois pièces principales, d'un hall d'accueil, de sanitaires, d'une cour et d'un abri de jardin. Cette convention sera conclue pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction moyennant le paiement d'une indemnité annuelle de 1 500,00 € payable en deux termes égaux les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Monsieur le Vice-Président donne lecture aux membres du Conseil municipal du projet de rédaction de la convention d'occupation des locaux situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint Georges de Montaigu – 23 Rue des Maines au profit de l'association l'Outil en main « Terres de Montaigu ».

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Outil en Main « Terres de Montaigu »,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation des locaux appartenant à la commune de Montaigu-Vendée et situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Saint Georges de Montaigu – 23 Rue des Maines au profit de l'association l'Outil en main « Terres de Montaigu »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation des locaux et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_13

**Adoption des principes d'actions communales contributives au schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 de l'Agglomération**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia Grenet, Vice-présidente en charge de la Commission Education, familles et cohésion sociale au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle que le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « l'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> recours ».

Elle présente au Conseil municipal les éléments de diagnostic concernant l'offre de santé actualisés, l'organisation des compétences et le cadre juridique d'intervention, et les facteurs clés de réussite. Il expose à l'assemblée le « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » présenté au conseil d'Agglomération du 1<sup>er</sup> juillet 2024, comportant 10 actions articulées en 3 axes :

- 1. Accompagner la structuration des équipes de soins de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours ;**
  - Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1<sup>er</sup> recours
  - Action n° 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'Equipe de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP-CLAP) ou Maison de Santé Pluriprofessionnels (MSP)
  - Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours
  - Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital
- 2. Accueillir les nouveaux professionnels et soutenir leur installation ;**
  - Action n° 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires
  - Action n° 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet
  - Action n° 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé
  - Action n° 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social
- 3. Pallier temporairement le manque d'offre.**
  - Action n° 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant
  - Action n° 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives

Dans le cadre de la répartition des compétences entre Terres de Montaigu et les communes, ces dernières peuvent contribuer au développement de l'offre de santé de 1<sup>er</sup> recours par l'accompagnement des projets immobiliers des équipes de soins lorsque ces dernières ne sont pas en exercice coordonné ou qu'elles sont coordonnées en ESP-CLAP. Ainsi, le maire propose au Conseil municipal d'approuver les principes des actions communales de développement de l'offre de santé contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération :

- **Action n° 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1<sup>er</sup> recours**
  - Boufféré : Construction d'un second pôle santé
  - La Guyonnière : Extension du cabinet médical
  - St Georges de Montaigu : Extension du cabinet médical
  - Saint Hilaire de Loulay : Réflexion en cours avec les professionnels de santé concernant la structuration de l'offre de santé
- **Action n° 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2<sup>nd</sup> recours** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville
- **Action n° 4 : Contribution au développement de l'hôpital** – Pilotage de l'aménagement urbain par la ville

Vu le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération,

Vu le schéma de développement de l'offre de santé (2024-2027) de Terres de Montaigu présenté,

Vu les principes d'actions communales contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération,

Vu les présentations faites en conseils délégués de Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les principes d'actions communales contributives au « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » de l'Agglomération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_14

**Motion en faveur de l'ouverture des urgences de Montaignu-Vendée pendant l'été 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec Monsieur le Président de Terres de Montaignu, ils ont été informés indirectement d'un risque de fermeture des urgences du site hospitalier de Montaignu-Vendée pendant les mois de juillet et août.

Il précise que très rapidement après cette information, ils ont saisi les autorités sanitaires à savoir le Préfet de la Vendée et le directeur de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, par courrier daté du 17 mai. Cette lettre exposait les raisons du désaccord des élus locaux quant à ce projet de fermeture et demandait une révision de celui-ci.

Au jour de la présente assemblée délibérante, cette lettre n'a reçu aucune réponse.



Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_14-DE



Considérant que les autorités sanitaires ont été saisies mi-mai, par courrier des élus locaux, d'une alerte sur le projet de fermeture des urgences de Montaigu pendant 2 mois cet été ;  
Considérant que cette saisine n'a reçu ce jour aucune réponse, ni du Préfet, ni du directeur de l'ARS ;

Considérant que, si les services d'urgences de la côte Vendéenne doivent être ouverts tout l'été afin de satisfaire à la fréquentation touristique, cela ne saurait se faire au détriment de l'offre de médecine d'urgence dans les territoires retro littoraux ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DEMANDE que pendant les mois de juillet et août 2024, le nombre de jours de fermeture des urgences du site hospitalier de Montaigu-Vendée ne soit pas supérieur à l'été 2023,
- DEMANDE que lorsque la démographie médicale le permettra, notre service d'urgences retrouve une ouverture de 365 jours par an et 24h/24.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Florent Limouzin

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédictte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédictte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_16

**Dénomination de voie de l'opération de Vendée Habitat – Rue de la Robinière – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée. Cette dernière informe l'assemblée qu'une voie nouvelle desservant une opération de 7 maisons et 8 appartements sera aménagée par le bailleur Vendée Habitat au droit de l'actuel n°18 de la Rue de La Robinière sur la commune déléguée de Montaignu.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_16-DE

S'LO

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, telle que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Le choix du nom s'est arrêté sur le nom suivant : **Impasse des Bordiers.**

Vu le plan du numérotation de la voie,

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour, 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Laurence Pelletier-Carnus, Hubert Piveteau*),

- DÉCIDE de nommer la voie Impasse des Bordiers,
- DÉCIDE de numérotter les bâtiments suivant le plan annexé à la présente délibération,
- DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la ville de Montaigu-Vendée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_17

**Désaffectation et déclassement d'une partie de délaissé communal  
– Rue du Petit Sabot – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame FRICKER souhaitent acquérir une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 8 m<sup>2</sup> située à l'avant de leur propriété à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Montaignu et cadastrée section AE numéros 225 et 226.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le - 5 JUIL. 2024

ID : 085-200081115-20240702-DEL20240702\_17-DE

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteintes aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CONSTATE la désaffectation d'une partie dépendant du domaine public situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), commune déléguée de Montaigu pour une surface d'environ 8 m<sup>2</sup> située à l'avant des parcelles cadastrées section AE numéros 225 et 226 ;
- PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance publique du 02 JUILLET 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 26 juin 2024, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (31) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PELLETIER-CARNUS Laurence
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	PIVETEAU Hubert
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (9) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
BLAIN Catherine	X	ROUILLIER Caroline
BLAINEAU Isabelle	X	DUGAST Véronique
BOIS Pierre	X	GRENET Cécilia
HUCHET Philippe	X	SECHER Nathalie
MENARD Anne-Sophie	X	LACHE Adeline
MORISSET Jean-Claude	X	COCQUET Cyrille
ROGER Richard	X	HERVOUET Eric
COLMARD Etienne	X	PELLETIER-CARNUS Laurence
PIVETEAU Hubert	X	LARCHER Elodie

Étaient absents (3) : Marie-Bénédicte BOUCLIER, Lionel MABIT, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Véronique DUGAST

Délibération n°DEL20240702\_18

**Cession foncière d'une partie de délaissé communal – Rue du Petit Sabot – Montaignu**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Nathalie SECHER, Vice-présidente en charge de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire au sein de la Ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que Monsieur et Madame Cédric FRICKER se sont proposés d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé Rue du Petit Sabot – commune déléguée de Montaignu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance totale d'environ 8 m<sup>2</sup> situé à l'avant des parcelles leur appartenant et cadastrées section AE numéros 225 et 226.

Le conseil municipal est invité à décider de la cession d'une partie d'un bien issu du domaine public situé Rue du Petit Sabot – commune déléguée de Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance totale d'environ 8 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 14,00 € le mètre carré au profit de Monsieur et Madame Cédric FRICKER, ou tout autre personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer.

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL20240702\_17 en date du 02 juillet 2024 prononçant la désaffectation et le déclassement de la partie du bien dépendant du domaine public et objet de la cession,  
Vu l'avis des domaines n°2024-85146-18202 en date du 12 mars 2024,  
Vu l'avis favorable du conseil délégué de Montaigu en date du 26 juin 2024,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- CEDE à Monsieur et Madame Cédric FRICKER, ou à tout autre personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, une partie d'un bien issu du domaine public situé Rue du Petit Sabot – commune déléguée de Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE d'une contenance totale d'environ 8 m<sup>2</sup> moyennant le prix principal de 14,00 € le mètre carré ;
- DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais (bornage, ...) seront supportés par Monsieur et Madame Cédric FRICKER ou à tout autre personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée,  
Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*